



Énergie renouvelable.  
Développement durable.

**Communiqué de presse**  
**Pour diffusion immédiate**

## INNERGEX ANNONCE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ DE 12 ANS POUR LE PROJET ÉOLIEN FOARD CITY AU TEXAS, ÉTATS-UNIS

---

**LONGUEUIL, Québec, le 7 mai 2018** – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) (« Innergex » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a signé un contrat d'achat d'électricité (« CAÉ ») de 12 ans et 300 MW avec une grande société d'électricité texane, une filiale de Luminant, pour son projet éolien Foard City situé dans le comté de Foard au Texas. Les ventes prévues au CAÉ débuteront à la mise en service commerciale de l'installation.

Le projet éolien Foard City progresse très bien et Innergex prévoit émettre l'avis complet pour commencer la construction du projet éolien au cours du quatrième trimestre de 2018. Le contrôle du site est complété ainsi que d'autres étapes de développement importantes dont les études d'impact sur l'environnement et la signature d'accords de réduction de la taxe foncière locale. Innergex a également conclu un accord d'interconnexion récemment pour Foard City avec Electric Transmission Texas, LLC. La mise en service commerciale est prévue au troisième trimestre de 2019. La puissance installée devrait atteindre environ 350 MW à la fin de la construction.

De plus, Innergex croit que les activités sur le site effectuées depuis 2016 devraient qualifier le projet éolien Foard City pour les incitatifs fiscaux sur les énergies renouvelables aux États-Unis (crédits d'impôt à la production ou « CIP »). Des discussions avec des financiers sont actuellement en cours.

« Avec notre multitude d'activités de développement en cours aux États-Unis, nous sommes heureux d'avoir développé une nouvelle relation d'affaires avec un client solide, tel que Luminant. », a déclaré Michel Letellier, président et chef de la direction d'Innergex. « Innergex est sur une lancée et, grâce à notre équipe dédiée de gens talentueux, nous avons l'intention de saisir toutes les occasions judicieuses qui nous permettront de poursuivre notre croissance au Canada, aux États-Unis, en France et en Amérique Latine. Nous sommes en bonne voie d'atteindre voire même dépasser une capacité installée nette supérieure à 2 000 MW d'ici 2020. »

### **À propos d'Innergex énergie renouvelable inc.**

La Société développe, acquiert, détient et gère des centrales hydroélectriques au fil de l'eau, des parcs éoliens, des parcs solaires photovoltaïques et des centrales géothermiques. En tant qu'acteur mondial dans le secteur des énergies renouvelables, Innergex exerce ses activités au Canada, en France, aux États-Unis et en Islande. Innergex gère actuellement un portefeuille d'actifs qui consiste en des intérêts dans 64 installations en exploitation d'une puissance installée nette totale de 1 604 MW (puissance brute de 2 886 MW), dont 34 centrales hydroélectriques, 25 parcs éoliens, 3 parcs solaires et 2 centrales géothermiques. Son portefeuille d'actifs inclut également des intérêts dans deux projets en développement d'une puissance installée nette de 355 MW (puissance brute de 360 MW), dont un en construction, et des projets potentiels à différents stades de développement d'une puissance nette totale de 8 180 MW (puissance brute de 8 850 MW). Innergex énergie renouvelable inc. est notée BBB- par S&P. La stratégie de création de valeur pour les actionnaires de la Société est de développer ou d'acquérir des installations de

production d'énergie renouvelable de grande qualité qui génèrent des flux de trésorerie constants et un attrayant rendement ajusté au risque, et de distribuer un dividende stable.

**Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs**

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, ce communiqué contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (« l'information prospective »). L'information prospective se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que : « prévu », « pourrait », « devrait », « estime », « anticipe », « planifie », « prévoit », « intention » ou « croit », ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Elle exprime les projections ou attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent communiqué. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

L'information prospective dans ce communiqué est basée sur certaines hypothèses principales formulées par la Société. Le tableau ci-dessous présente les informations prospectives contenues dans ce communiqué, les principales hypothèses dont découlent ces informations et les principaux risques et les principales incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ces informations.

Principales hypothèses	Principaux risques et incertitudes
<p><b>Production prévue</b>            Pour chaque installation, la Société détermine une production moyenne à long terme (PMLT) d'électricité, sur une base annuelle, pendant la durée de vie prévue de l'installation. Elle se fonde sur des études d'ingénieurs qui prennent en considération plusieurs facteurs importants : dans le secteur de l'énergie éolienne, les régimes de vent et les conditions météorologiques passées et la technologie des turbines. D'autres facteurs sont pris en compte, notamment la topographie des sites, la puissance installée, les pertes d'énergie, les caractéristiques opérationnelles et l'entretien. Bien que la production fluctue d'une année à l'autre, elle devrait être proche de la PMLT estimée sur une période prolongée.</p>	<p>Évaluation inadéquate des ressources éoliennes et de la production d'électricité connexe</p> <p>Variations des régimes éoliens</p> <p>Défaillance du matériel ou activités d'exploitation et d'entretien imprévues</p> <p>Catastrophe naturelle</p>
<p><b>Coûts de projets estimés, obtention des permis prévue, début des travaux de construction, travaux réalisés et début de la mise en service des Projets en développement ou des Projets potentiels</b>            La Société a fait une estimation des coûts pour chaque Projet en développement fondée sur sa grande expérience en tant que promoteur, les coûts internes différentiels ayant un lien direct avec le projet, les coûts d'acquisition de sites et les coûts de financement, lesquels sont éventuellement ajustés pour tenir compte des prévisions de coûts fournies par l'entrepreneur en ingénierie, approvisionnement et construction (« IAC ») dont les services ont été retenus pour le projet.            La Société fournit des indications sur les calendriers de réalisation et les progrès de la construction de ses Projets en développement et des indications à propos de ses Projets potentiels, compte tenu de sa grande expérience en tant que promoteur.</p>	<p>Exécution par les contreparties, par exemple les entrepreneurs IAC</p> <p>Retards et dépassement de coûts dans la conception et la construction des projets</p> <p>Obtention des permis</p> <p>Approvisionnement en matériel</p> <p>Fluctuations des taux d'intérêt et risque lié au financement</p> <p>Relations avec les parties prenantes</p> <p>Risques réglementaires et politiques</p> <p>Taux d'inflation plus élevé que prévu</p> <p>Catastrophe naturelle</p> <p>Résultats du processus de demande de règlements d'assurance</p>
<p><b>Produits prévus</b>            Pour chaque installation, les produits annuels prévus sont calculés en multipliant la PMLT par un prix de l'électricité stipulé ou couvert dans le contrat d'achat d'électricité conclu avec une société de services publics ou une autre contrepartie solvable. Ces contrats définissent un prix de base et, dans certains cas, un ajustement du prix qui dépend du mois, du jour et de l'heure de livraison. Dans la plupart des cas, les contrats d'achat d'électricité prévoient également un rajustement annuel en fonction de l'inflation fondé sur une partie de l'Indice des prix à la consommation.</p>	<p>Niveaux de production inférieurs à la PMLT en raison principalement des risques et incertitudes mentionnés ci-dessus</p> <p>Variations saisonnières imprévues de la production et des livraisons d'électricité</p> <p>Taux d'inflation moins élevé que prévu</p> <p>Changements dans le prix d'achat de l'électricité lors du renouvellement d'un CAÉ</p> <p>Capacité de conclure de nouveaux CAÉ ou des ententes de couverture de puissance</p>
<p><b>Financement lié aux projets prévu</b>            La Société fournit des indications au sujet de son intention d'obtenir du financement de projet et du financement d'équité fiscale pour ses Projets en développement, compte tenu des coûts et des produits prévus de chaque projet, de la durée restante du CAÉ et de sa grande expérience du financement de projets et sa connaissance des marchés des capitaux.</p>	<p>Risques coutumiers liés à la dette au niveau des projets et au financement par équité fiscale</p> <p>Fluctuations de taux d'intérêt</p> <p>Effet de levier financier et clauses restrictives afférentes aux dettes actuelles et futures</p>

<p><b>Qualification pour les CIP</b></p> <p>Pour certains Projets en développement aux États-Unis, la Société a mené des activités sur le site et à l'extérieur du site qui devraient permettre de qualifier ses Projets en développement pour les CIP au plein tarif et d'obtenir un financement par équité fiscale sur cette base.</p> <p>Pour évaluer la qualification potentielle d'un projet, la Société tient compte des travaux de construction effectués et du moment où ils sont effectués.</p>	<p>Risques liés aux crédits d'impôts à la production aux États-Unis, changements dans les taux d'imposition des sociétés aux États-Unis et disponibilité du financement par capitaux propres fiscaux</p> <p>Risques réglementaires et politiques</p> <p>Retards et dépassement de coûts dans la conception et la construction des projets</p> <p>Obtention des permis</p>
--	---

*Les risques importants et les incertitudes importantes pouvant entraîner un écart considérable entre les résultats et les développements réels, d'une part, et l'information prospective présentée dans ce communiqué, d'autre part, sont expliqués dans la Notice annuelle de la Société sous la rubrique « Facteurs de risque » et comprennent, sans s'y limiter : la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires; sa capacité de lever des capitaux supplémentaires et l'état des marchés de capitaux; le risque de liquidité associé aux instruments financiers dérivés; les variations des régimes hydrologiques, éoliens et solaires; les délais et dépassements de coûts dans la conception et la construction de projets; l'incertitude quant au développement de nouvelles installations et la variabilité du rendement des installations et les pénalités afférentes; et la capacité de conclure de nouveaux contrats d'achat d'électricité ou de renouveler ceux existants.*

*Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans l'information prospective sont fondées sur des hypothèses raisonnables et valides, les lecteurs de ce communiqué sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe pas de garantie qu'elle s'avère correcte. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser l'information prospective pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la Loi ne l'exige.*

- 30 -

**Renseignements :**

Karine Vachon

Directrice – Communications

450 928-2550, poste 1222

[kvachon@innergex.com](mailto:kvachon@innergex.com)

[innergex.com](http://innergex.com)